CONDITIONS GENERALES de VENTE DE BIENS et de PRESTATIONS DE SERVICES

CORDON Customer & Manufacturing Services – C.M.S - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 000€, RCS Paris 793 707 753 - Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine, 75015 PARIS

Pour son établissement situé ZA du Muehlbach, 68153 RIBEAUVILLE Cedex - France

Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent tous les contrats de vente conclus entre Cordon C.M.S et ses clients, consommateurs ou professionnels (ci-après «Client»), sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées d'une personne habilitée à engager Cordon C.M.S.

Toute passation de commande vaut acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et renonciation de la part du Client à ses propres Conditions Générales d'Achat.

Cordon C.M.S se réserve la possibilité de modifier les présentes conditions à tout moment. Ces modifications seront opposables dès leur réception par le Client sauf désaccord écrit de sa part envoyé à Cordon C.M.S par lettre recommandée AR sous huit (8) jours.

Article 2 – COMMANDES

Les commandes doivent être faites par écrit (courrier, fax, bon de commande…)

Les commandes ne deviennent définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par Cordon C.M.S. L'acceptation pourra aussi résulter de l'expédition des produits par Cordon C.M.S au Client

Aucune commande ne pourra être annulée, modifiée partiellement ou totalement par le Client en cours d'exécution, sauf accord écrit de Cordon C.M.S.

Article 3 – LIVRAISON DE BIENS

Les livraisons sont faites au lieu de livraison indiqué sur le bon de commande et dans les délais convenus entre Cordon C.M.S et le Client.

Un retard ou une erreur de livraison ne pourra donner lieu au versement d'aucune indemnité de la part de Cordon C.M.S. Néanmoins, en cas d'erreur de livraison, Cordon C.M.S livrera à nouveau, dans la limite de ses disponibilités, un produit conforme.

Il incombe au Client, sauf stipulation contraire, d'assurer les frais et risques du transport des produits vendus. Dans tous les cas le Client doit respecter les règles en vigueur en matière de vérification des produits à leur réception et de forme et délai d'annonce auprès du transporteur. Aucune réclamation ne sera acceptée par Cordon C.M.S en cas de non respect de ces formalités.

Le transport comprend le transport depuis les entrepôts de Cordon C.M.S vers le lieu de destination choisi par le Client ; le déchargement incombe toujours au destinataire et s'effectue à ses risques et périls.

Article 4 – RETOUR DE BIENS

Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable et express entre Cordon C.M.S et le Client. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client. En tout état de cause, aucun retour ne sera accepté après un délai d'un mois suivant la date de livraison.

Article 5 – EXECUTION DE PRESTATIONS DE SERVICE

L'exécution des prestations de service est effectuée selon les conditions prévues au contrat ou dans l'offre de prix et la réception de ces prestations doit faire l'objet d'un procès verbal contradictoire.

Dans le cas de prestations de service sur un bien meuble appartenant au Client, la livraison des biens objet de la prestation est soumise aux règles stipulées à l'Article 4 ci-dessus.

La réparation d'un produit hors garantie ne sera effectuée que sous réserve de disponibilité des pièces détachées et accessoires nécessaires à la réparation du produit.

Toute demande de réparation d'un produit hors garantie donnera lieu à l'établissement d'un devis décrivant les opérations à effectuer et le coût estimé de la réparation. Ce devis pourra, le cas échéant, être payant et dans ce cas le Client en sera informé préalablement à la prise en charge de son produit par Cordon C.M.S.

Si le devis est accepté par le Client, le prix payé pour le devis sera déduit du prix de la réparation.

Si le devis est refusé par le Client ou si Cordon C.M.S n'est pas en mesure d'effectuer la réparation du produit, un montant forfaitaire pourra être facturé au Client selon le barème en vigueur.

Les produits ne bénéficiant pas d'une tarification forfaitaire Main d'Œuvre feront l'objet d'un devis basé sur un taux horaire de main d'œuvre.

Dans le cadre de la réparation, Cordon C.M.S pourra utiliser des pièces neuves ou à défaut des pièces remises à neuf.

Les pièces défectueuses objets de la réparation deviennent la propriété de Cordon C.M.S dès leur remplacement. Dans le cas où le Client souhaiterait récupérer ces pièces défectueuses, celles-ci lui seront facturées par Cordon C.M.S. En cas d'impossibilité technique de réparer le produit, Cordon C.M.S peut offrir au Client le remplacement du produit. Si le Client accepte cette offre de remplacement, le produit défectueux devient automatiquement la propriété de Cordon C.M.S, à compter du remplacement.

Le Client peut choisir d'abandonner son produit suite au devis établi par Cordon C.M.S. La mention « abandon » devra alors figurer sur le devis retourné par le Client. Ces produits ne feront dès lors l'objet d'aucune facturation.

Si au cours de la réparation, des interventions supplémentaires non diagnostiquées lors de l'établissement du devis initial s'avéraient nécessaires, un devis rectificatif sera soumis au Client. A réception de ce devis le Client aura la possibilité de refuser la totalité de la réparation ; dans un tel cas, le Client devra soit s'acquitter des frais du devis et récupérer son produit non-réparé soit choisir d'abandonner son produit dans les règles exposées ci-dessus.

Avant toute livraison de produit à Cordon C.M.S, dans le cadre d'une réparation ou d'un remplacement, le Client doit effectuer une sauvegarde de tous ses contenus stockés sur le disque dur ainsi que sur tout autre disque local ou produits de stockage de données, incluant notamment toutes données sauvegardées et tout logiciel installé. Cordon C.M.S ne peut être tenue responsable de tout dommage ou perte de tout programme, données, ou de toute autre information stockée sur tout média ou sur toute part de tout produit. Sans que cela ne fasse obstacle aux exclusions de responsabilité prévues aux présentes conditions générales, Cordon C.M.S ne peut être tenue responsable des conséquences qu'entrainerait une défaillance du système sur une perte d'activité professionnelle.

Article 6 – RESERVE DE PROPRIETE

Cordon C.M.S conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'il pourrait occasionner.

Article 7 – PRIX

Le prix convenu entre le Client et Cordon C.M.S est ferme, définitif et non révisable.

La facture est expédiée au Client dans le plus court délai suivant la livraison du produit ou l'exécution de la prestation de service.

Article 8 – CONDITIONS DE PAIEMENT

Les règlements sont faits de préférence par carte bancaire ou virement bancaire aux coordonnées mentionnées au recto des factures.

Le délai de paiement est de trente jours nets à compter de la date d'émission de la facture, sauf conditions particulières prévues dans un contrat conclu entre Cordon C.M.S et le Client.

Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

En cas de contestation d'une facture, le Client devra formuler ses observations au plus tard dans les 15 jours ouvrables suivant l'envoi au Client de la facture litigieuse.

La contestation, ou l'établissement éventuel d'une facture corrigée, ne suspend pas le délai de paiement ci-dessus.

Passé le délai ci-dessus mentionné pour la contestation d'une facture, la facture sera réputée acceptée intégralement et définitivement.

Cordon C.M.S usera de son droit de rétention jusqu'au parfait et intégral paiement de toutes les créances qui lui sont dues, pour quelque cause que ce soit.

En cas de retard de paiement, Cordon C.M.S peut suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toutes les créances deviendront alors immédiatement exigibles.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture, entraînera de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Conformément aux articles L441-6 et D 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans qu'un rappel ne soit nécessaire, outre les pénalités de retard, une obligation pour le Client professionnel de payer une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ (ces dispositions ne s'appliquent pas aux Clients consommateurs non professionnels).Toutes les créances deviendront alors immédiatement exigibles.

Si normalement le paiement par le Client ou par Cordon C.M.S des sommes que chacun doit, donne lieu à des mouvements de trésorerie séparés, Cordon C.M.S se réserve la possibilité de se payer par compensation du montant de ses factures avec les sommes qu'elle devrait au Client.

Pour toute commande, Cordon C.M.S est en droit de demander le versement d'acomptes, voire le paiement intégral comptant, au moment de la signature de la commande, notamment dans les cas suivants, non-limitativement énumérés :

(i) nouveau Client,

(ii) commande importante,

(iii) incidents de paiements antérieurs,

(iv) renseignements financiers sur le Client non satisfaisants, etc….

Dans ce cas, à défaut de paiement, la commande ne sera pas prise en compte.

Article 9 – GARANTIE CONTRACTUELLE

Les garanties ci-dessous ne couvrent notamment pas: les dommages dus à :

(i) un cas de force majeure ou tout autre fait échappant raisonnablement au contrôle de Cordon C.M.S ;

(ii) une mauvaise utilisation, notamment l'utilisation du produit autrement que pour son usage normal,

(iii) une erreur d'utilisation ou de maintenance du produit

(iv) les éléments consommables (éléments qu'il est prévu de remplacer périodiquement pendant la durée de vie d'un produit).

a. Sur les produits réparés.

Les réparations sont garanties contre toute survenance d'une panne identique pendant une durée de trois (3) mois. En cas de survenance d'une panne identique pendant le délai de garantie, Cordon C.M.S réparera le produit gratuitement, la nouvelle réparation étant elle-même garantie pour la durée de la garantie initiale restant à courir. En cas de défaut dans la pièce de rechange, Cordon C.M.S peut soit :

(i) réparer cette pièce,

(ii) la remplacer par une équivalente ou

(iii) rembourser la pièce à sa valeur marchande.

b. Sur les produits vendus.

Sauf stipulation contractuelle contraire, Cordon C.M.S offre une garantie commerciale de trois (3) mois à compter de la vente du produit. Cette garantie couvre les défauts de matière ou de fabrication qui sont imputables à Cordon C.M.S.

Article 10– RESPONSABILITE

A l'exclusion de la faute lourde de Cordon C.M.S et de la réparation des dommages corporels, la responsabilité de Cordon C.M.S est limitée, toutes causes confondues, à une somme qui est plafonnée aux sommes encaissées au titre de la vente du produit ou de la fourniture de la prestation.

En tout état de cause, Cordon C.M.S ne saurait être tenue responsable des dommages indirects et/ou immatériels relatifs au produit tels que notamment les pertes d'exploitation, de profit ou le préjudice commercial. Le Client s'engage expressément à être titulaire de l'ensemble des droits sur le produit ou autres éléments qu'il confie à Cordon C.M.S pour l'exécution de la prestation. Il garantit Cordon C.M.S contre tout recours à ce titre et l'indemnisera en conséquence le cas échéant.

Article 11 – CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à garder, en toutes circonstances, la confidentialité des informations et des documents qui lui ont été communiqués par Cordon C.M.S.

Article 12 – RESILIATION

En cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations, et huit (8) jours après réception d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée, en tout ou en partie, sans réponse à l'issue de ce délai, le ou les contrats de prestations et/ou vente seront résiliés de plein droit et sans formalités. Toute somme déjà versée par le Client restera définitivement acquise à Cordon C.M.S, sans préjudice de toute action que Cordon C.M.S pourrait intenter à l'encontre du Client.

Article 13 – FORCE MAJEURE

La responsabilité de Cordon C.M.S ne pourra être mise en cause en cas de survenance d'un cas de force majeure l'ayant empêchée d'exécuter ses obligations. Il est convenu que constituent des cas de force majeure les cas tels que définis par le Code Civil et la jurisprudence de la Cour de Cassation.

Article 14 – ATTRIBUTIONS DE JURIDICTION, LOI APPLICABLE

La vente des produits et/ ou l'exécution des prestations services par Cordon C.M.S ainsi que les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par la loi française, dans la limite du droit applicable.

En cas de litige seuls les tribunaux français seront compétents, dans la limite du droit applicable.

Article 15 – DIVERS

15.1 Aucune disposition des présentes, n'impose, ne limite ou n'exclut aucun droit ou obligation dans la mesure où cela n'est pas autorisé d'imposer, de limiter ou d'exclure un tel droit ou une telle obligation selon la loi applicable.

15.2 Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions était déclarée nulle ou inopposable par le tribunal compétent au regard de certaines circonstances, une telle clause resterait valide et opposable dans toute autre circonstance. Si l'une quelconque des clauses des présentes conditions était déclarée nulle ou inopposable en toute circonstance par le tribunal compétent, la validité et l'opposabilité des autres clauses n'en seraient pas affectées.